













106 M. DC. XXVII.
En l'annee 1614. l'Assemblee generale de toutes les Eglises Pretendues-Reformees de France, fut tenue en la ville de Loudun, le 26. Septembre, suivant le brevet qu'ils auoient obtenu du Roy, le 23. May audit an, où se trouua l'Escun, Conseiller au Conseil de Pau, lvn des Depeutes de Bearn, lequel auoit fait au parauant vne Apologie des Eglises Pretendues-Reformees dudit pays, contre l'execution de l'Edict de main-leuee des biens Ecclesiastiques; Il visita particulierement tous les Depeutes de ceste Assemblee, avec vne seconde partie, ou suite de ladite Apologie, qu'il auoit fait imprimer à Orthez, luy, & ses Condepeutes, parloient fort haultement, & sibrement, qu'on a escrit qu'il disoit, *Qu'ils se soumettroient plus tost à toute autre subiection que souffrir l'execution de ladite main-leuee.*

Reiglement fait par l'Assemblee de Loudun, touchant les Predicteurs Catholiques qui seroient envoiez par les Evesques Diocesains. Sur la fin du mois de Decembre, ladite Assemblee fit vn reiglement, touchant les Predicteurs Catholiques qui iroient prescher dans les villes de seureté; ledit reiglement portant inionction aux Gouuerneurs, Maires, & Escheuins, de n'y laisser prescher aucuns leuites, ny autres d'autre Ordre, qui seroient envoiez par les Evesques Diocesains.

Cet Arrêt se voit au 6^e Tom. du Merc. pag. 311. Contre ce reiglement, le Procureur General du Roy presenta sa requeste au Parlement de Paris, qui donna Arrest le 16. Ianvier 1610. portant inionction à tous Gouuerneurs, Officiers, Maires, & Escheuins; mesme à ceux de la Religion Pretendue-Reformee, commandant pour le R. cenois les Pre-tre Ordre qui ques Diocelair tradition des C. diennes & defens Roy, empêch rejeantes en froids spiri mentateurs de lice Majestu mens, desince esfure. Apres plasieu lte Assemblee rez, envoiez en de séparer, & ainsi qu'il leur a de Mayne & M. tution le 26. Feu de la Religion lbler à Loudun, e lexe Majesté, à Sopmeines pour Palement le 17. Les principaux confiaient en recepcion de deux gion au Parlement Leidiane vn Go au lieu de Fontenay, chique; Et 3. d'









